

**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 2
- Votants : 7    Pour : 7  
                          Contre : 0  
                          Abstention : 0

**Date de convocation 15 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents :**                    CELLE Éric                    CHANAL Fabrice                    DALENS Gérard  
   GENTES Laurent                    DESCAMPS Véronique                    GRAIL Jérôme  
   PERBET Yoann

**Absent(s) excusé(s):**

**Absents :**                    GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**Secrétaire de séance :**    DALENS Gérard

**PROJET DE RENOVATION DU CLOCHER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'audit réalisé par la société Bodet concernant l'état du clocher de Moudeyres en octobre 2024. La restitution de cette étude a été présentée aux élus et à la population en février 2025.

Suite à cet audit, un devis de la société Bodet a été transmis pour l'ensemble des travaux de rénovation à entreprendre. Outre la sauvegarde du patrimoine de la commune, cette rénovation permettrait de rendre le clocher accessible au public.

Le coût estimatif de l'ensemble du projet s'élève à 63 501.60 € H.T et pourrait être réalisé en 2026.

Monsieur le Maire rappelle également les dispositifs permettant de bénéficier d'aides. Outre les financeurs publics partenaires de la commune, tels que la Région ou le Département, la commune souhaite faire appel à la Fondation du Patrimoine, organisation privée reconnue d'utilité publique en France, dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Il est proposé d'organiser avec elle une collecte de fonds auprès de particuliers et d'entreprises.

**Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

- **Valide** le projet de rénovation du clocher et son montant estimatif de 63 501.60 € HT ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026 ;

**AR Prefecture**

043-214301442-20250721-2025\_023-DE  
Reçu le 23/07/2025

- **Décide** de solliciter une participation financière :
  - auprès du Département dans le cadre du dispositif d'aide aux édifices culturels non protégés ;
  - auprès de la Région par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine ;
- **Demande** l'ouverture d'une souscription par la Fondation du Patrimoine ;
- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires en lien avec cette décision, notamment la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent GENTES



**AR Prefecture**

043-214301442-20250721-2025\_023-DE  
Reçu le 23/07/2025